


# Charte d'utilisation de la page Facebook de la Mairie de Rions

La page Facebook officielle de la Mairie de Rions a pour objectif d'informer les Rionnais et les autres internautes attirés par Rions sur les services publics de la commune, ses évènements culturels ou sportifs et plus généralement sur notre vie quotidienne locale.

Les internautes peuvent participer en cliquant sur  J'aime sous une publication, en la partageant ou en ajoutant divers commentaires.

Pour que cette Page conserve cet esprit d'origine, d'information et d'échanges en toute sérénité, nous vous invitons à prendre connaissance des informations ci-dessous, relatives à son bon fonctionnement comme celui des réseaux sociaux en général.

## Modération de la Page :

La page officielle "Mairie de Rions" est administrée, animée et modérée par le groupe de travail "Communication" de la Mairie de Rions.

Le rôle des administrateurs/modérateurs est de veiller à la qualité des débats et au respect mutuel de tous les intervenants. Les administrateurs peuvent donc être amenés à retirer toute contribution ou tout propos illicite et/ou contraires aux usages mentionnés ci-dessous.

En 1er lieu, la Mairie de Rions utilise le système de modération de page automatique proposé par Facebook. Cette fonction sélectionne et masque les commentaires traités comme indésirables grâce à une liste de mots clés et à un système de filtre d'injures.

Ensuite, les échanges sur le site font l'objet d'une modération *a posteriori*.

Vous êtes invités à vous exprimer librement dans le respect des opinions et des droits de chacun : si les critiques et expressions de désaccords divers ont toute

leur place dans les débats, les invectives directes ou prises à partie ne sont cependant pas souhaitables .

## Respect des lois

Il est de votre responsabilité de veiller à ce que vos contributions soient conformes aux lois de la République française qui interdisent notamment :

- tout message à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile ; à caractère politique ou incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme, incitant à la discrimination ou à la haine) ;
- tout message qui porterait atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale ou d'une marque ;

C'est pourquoi il est interdit de:

- promouvoir des activités illégales sous quelque forme que ce soit, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés ;
- détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire, ainsi qu'à des fins commerciales.
- dénigrer la municipalité, les élus, ou les agents municipaux.

Par ailleurs, la page Facebook de la Mairie de Rions n'est pas un lieu de débat politique. Cette page ne peut donc également être utilisée par un candidat pour y mener campagne .

Enfin, pour toute question relevant d'une affaire personnelle, merci de ne pas utiliser cette page Facebook; nous vous invitons dans ce cas à contacter directement le secrétariat de Mairie.